

Guide des bonnes pratiques

Pour les parents et les élèves de l'IATA

Vendredi 13 octobre 2023

Table des matières

Parrainage à l'IATA

Conseils de classes

Remise du premier bulletin le 20 octobre de 14h30 à 16h15

Locaux pour la remise des bulletins et la réunion de parents

Invitation à la première réunion de parents le 10 novembre

Chers parents,

Chers élèves,

Comme vous le savez sans doute, le début de cette année scolaire est consacré à identifier les besoins pédagogiques que rencontre chaque élève afin d'assurer un accompagnement adéquat pour chacun d'entre eux. Il s'agit ensuite de travailler les contenus et les compétences essentielles en lien avec les apprentissages de l'année en cours. Cette première période formative a pour fonction essentielle de permettre l'état des lieux des forces et des difficultés de chaque élève pour en mobiliser, un maximum ses ressources.

Durant cette période, chaque élève a également eu l'occasion de choisir, selon ses affinités, son parrain/sa marraine, c'est-à-dire sa personne de référence et de confiance qui l'accompagnera tout au long de l'année scolaire.

Ce premier bulletin, remis personnellement par le parrain/la marraine de votre enfant le **20 octobre**, vous communiquera les premières informations pédagogiques observées par chaque enseignant durant cette première période. La remise des bulletins à l'ensemble des élèves se déroule exclusivement le vendredi 20 octobre de 14h30 à 16h15, tous les cours étant suspendus durant cette période. Les présences seront prises et toute absence sera considérée comme injustifiée, quel que soit l'horaire de la classe.

C'est également le parrain/la marraine de votre enfant que vous pourrez rencontrer lors de la première réunion de parents qui se déroulera le **vendredi 10 novembre de 16h30 à 19h**. Vous trouverez dans ce guide l'invitation à cette rencontre. Vous avez la possibilité de vous y inscrire en remettant – par l'intermédiaire de votre enfant au plus tard le lundi 6 novembre 2023 – le bulletin de participation ci-joint à son parrain/ sa marraine. Vous pouvez également répondre par mail grâce à votre adresse mail scolaire.

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et... n'hésitez pas à consulter régulièrement le site www.iata.be!

Dans le cadre d'une réflexion autour de la relation entre l'école et la famille, nous vous proposons cette courte enquête anonyme (5 minutes environ). Celle-ci a pour objectif de permettre à l'équipe éducative d'envisager d'éventuelles pistes d'amélioration notamment en ce qui concerne la communication et l'échange d'informations sur la scolarité de votre/vos enfant(s) ainsi que sur la vie à l'école. Merci pour votre collaboration.

Utilisez ce QR code qui permet de réaliser l'enquête en ligne directement ou recopiez le lien suivant :



<https://forms.gle/9CTHjMpT7Q9oxWVBA>

Si vous le souhaitez, vous pourrez également réaliser l'enquête en direct, lors de la réunion de parents du 10 novembre prochain. Le service informatique sera présent pour vous aider en cas de difficultés dans les locaux R0 et Fe22.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez,

La direction

Le Parrainage à l'IATA

Le parrainage est une institution en place à l'IATA depuis de nombreuses années. Cette pratique garantit une collaboration fructueuse entre tous les acteurs de l'école en proposant à chaque élève un accompagnement personnel pédagogique et éducatif qui lui permet, à lui et à ses parents de bénéficier d'un encadrement privilégié.

Durant le mois de septembre, chaque élève a choisi, selon ses affinités, trois de ses professeurs.

Depuis ce vendredi 6 octobre, l'un d'entre eux devient son parrain/ sa marraine, c'est-à-dire, sa personne de référence, tout au long de l'année scolaire.

- Le parrain/la marraine est le trait d'union, l'intermédiaire entre l'élève et les différents intervenants scolaires (professeurs, éducateurs, direction, ...).
- Il/elle est attentif/ve, disponible, à l'écoute de son filleul ou de sa filleule. Il représente sa personne de référence.
- Il /elle lui rend son bulletin, dans la farde prévue à cet effet, aux jours et heures prévus dans l'agenda, lui transmet les remarques du conseil de classe, l'aide éventuellement à prendre conscience de choses à améliorer dans ses méthodes de travail ou dans ses comportements, l'encourage à progresser, relève ses progrès et l'en félicite. En bref, il/elle l'accompagne et l'encadre dans son parcours scolaire.
- Il/elle rencontre aussi ses parents lors des permanences organisées par l'école ou sur rendez-vous.
- Si nécessaire, il /elle peut également orienter son filleul vers des structures adaptées à ses problèmes (CPMS, Cellule Interne d'Accompagnement, Infor-jeunes, AMO, ...)

Le parrainage permet à chaque élève de trouver sa place, en toute confiance. C'est un coup de pouce supplémentaire pour favoriser son épanouissement et sa réussite.

Conseils de classes

Lundi 16 octobre 2023

Les cours sont suspendus pour toutes les classes et les élèves sont en congé.

Mardi 17 octobre 2023 à partir de 14h30 (certaines classes sont en congé)

Mercredi 18 octobre 2023 à partir de 14h30 (certaines classes sont en congé)

Les mardi 17 et mercredi 18 octobre, les cours ne sont pas d'office suspendus ; ils le sont uniquement pour les classes dont le professeur doit se rendre à un conseil de classe.

Remise du premier bulletin le 20 octobre de 14h30 à 16h15

La remise des bulletins à l'ensemble des élèves se déroule exclusivement le vendredi 20 octobre de 14h30 à 16h15, tous les cours étant suspendus durant cette période. Les présences seront prises et toute absence sera considérée comme injustifiée quel que soit l'horaire de la classe.

Locaux pour la remise des bulletins et la réunion de parents

Vous trouverez ci-joint la liste des locaux pour la remise des bulletins et la réunion de parents.

Invitation à la première réunion de parents le 10 novembre

Namur, le 13 octobre 2023

Chers parents,

Pendant les premières semaines de la rentrée scolaire, vous avez pu contrôler le travail de votre enfant par la voie du journal de classe dans lequel les résultats partiels sont notés. Ce vendredi 20 octobre 2023, votre enfant recevra son premier bulletin donnant une appréciation sur son travail.

Afin que votre enfant soit constamment suivi de manière efficace et qu'un contact étroit s'établisse entre les parents et l'école, il a été demandé à chaque élève de désigner un de ses professeurs comme responsable de ses études pendant cette année scolaire, son parrain ou sa marraine.

Nous vous invitons à rencontrer ce professeur le vendredi 10 novembre 2023 à la permanence qui aura lieu de 16h30 à 19h00 dans les locaux de l'I.A.T.A. rue de la Montagne, 43a à Namur.

Pour éviter de longues attentes et permettre à tous les parents de rencontrer le parrain – la marraine, nous vous saurions gré de limiter votre temps d'entretien à dix minutes. Si vous estimez que votre enfant rencontre des problèmes dont l'importance demande un entretien avec d'autres professeurs, nous vous prions de prendre rendez-vous avec le ou les professeurs concernés via le journal de classe.

En vue de l'organisation pratique de cette permanence, nous vous demandons de remettre – par l'intermédiaire de votre enfant au plus tard le lundi 6 novembre 2023– le bulletin de participation ci-dessous au professeur responsable de ses études. Vous pouvez également répondre par mail.

Nous comptons sur votre présence et nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.

Didier Navez	Benoît Poncelet	Cindy Baillieux	Marylène Mathias
Chef des travaux d'ateliers	Directeur adjoint	Directrice adjointe	Directrice

.....
BULLETIN DE PARTICIPATION

Permanence parents-professeurs de l'I.A.T.A. du vendredi 10/11/2023 de 16h30 à 19 heures.

Ce bulletin est à remettre au parrain ou marraine **au plus tard** le lundi 6/11/2023.

Le soussigné

Père-mère-responsable de l'élève

Classe

participera à la permanence et désire rencontrer

M(e) à h

ne participera pas à la permanence.

Date et signature: